LE PLESSIS FEU AUSSOUX

Plessis Mag'

Retrouvez toute l'actualité de votre village

Le Plessis-Feu-Aussoux, c'est vous et nous

ÉDITO

Chères Ansoldiennes, chers Ansoldiens,

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous vous adressons ce Plessis Mag' qui est le reflet de notre vie dans notre beau petit village.

De nombreuses festivités ont été organisées et ont rassemblé nos habitants. Les travaux de la refection de notre église ont débuté ainsi que ceux de la halle de la mairie.

A l'issu du scutin législatif des 12 et 19 juin derniers, les élécteurs m'ont accordé leur confiance et m'ont élue Députée de la 4ème circonscription de Seine et Marne.
Honorée pour ce nouveau mandat, je vais me consacrer pleinement à mes nouvelles responsabilités au sein de l'Assemblée Nationnale et vais quitter ma fonction de Maire puisque l'interdiction du cumul des mandats ne me le permet pas.

Néanmoins, je resterai conseillère municipale pour continuer à me dévouer comme je l'ai fait avec plaisir et passion depuis toutes ces années.

Je vous remercie chaleureusement de votre confiance et des très nombreuses marques de reconaissances et de soutien que vous m'avez adressées.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et une très bonne rentrée.

Votre Maire,
Isabelle PERIGAULT

Sommaire

- **Ça s'est passé au Plessis** : Commémorations, Soirée du Beaujolais, fête des voisins, fête des jardins, Féerie de Noël, Marché de Noël, Repas des Aînés, accueil des nouveaux arrivants.
- **Travaux et réalisations**
- **Projets à venir**
- **Prochains évènements**
- **Communauté de communes du Val Briard**
- **Nos commerçants**
- **État civil**
- **Vos démarches administratives**

Ça s'est passé au Plessis

Commémoration du 11 Novembre

Le 11 Novembre dernier, la commémoration s'est déroulée au monument aux morts.

Merci à l'ensemble de nos habitants ayant participé, accompagnés de leurs enfants ou petits enfants ainsi qu'à nos Gendarmes et aux Jeunes Sapeurs Pompiers.

"Honneur à nos grands morts. Grâce à eux, la France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours soldat de l'idéal."

- Georges Clémenceau,(1841-1929), Discours écrit et parlé à la Chambre des députés, 11 novembre 1918

Soirée du Beaujolais

La soirée du Beaujolais a été organisée par le CPFA où nos habitants se sont réunis autour d'un bon repas pour célébrer l'arrivée du Beaujolais nouveau.

Fête des jardins

Organisée par le CPFA, rassemblement de passionnés du monde horticole sous une belle journée ensoleillée. Bravo pour cette seconde édition qui a été une vraie réussite.

Fête des voisins

La célèbre fête des voisins, organisée par le CPFA où nos habitants se sont réunis pour partager un moment convivial et festif autour de petits plats confectionnés par leur soin.

Féerie de Noël

Le Père Noël s'est arrêté dans notre commune afin de remettre aux enfants leur cadeau et des chocolats. La venue du Père Noël a ravi les plus petits et les parents ont pu profiter d'un moment de convivialité autour d'un café.

Les ados du village ont bénéficié d'un chèque cadeau remis par Mme le Maire.

En fin d'après midi, les habitants se sont retrouvés autour d'un vin chaud et d'un chocolat chaud avant de profiter du superbe feu d'artifice.

Marché de Noël

Le 28 novembre dernier s'est déroulé le Marché de Noël dans le cadre de l'opération Révolution fraternelle du Secours Catholique.
Une dizaine d'exposants étaient présents.

Repas des Aînés

Les conditions sanitaires ont permis d'organiser en décembre dernier le traditionnel Repas des Ainés.
Nos Ainés se sont réunis autour d'un repas gastronomique offert par la municipalité concocté par le traiteur National 4.
Joie et bonne humeur étaient au rendez-vous avec notre magicien et l'animateur qui nous a initié à la Batchata.

Accueil des nouveaux arrivants

L'équipe municipale a accueilli les nouveaux habitants de notre commune pour présenter notre village, notre association, nos engagements, nos projets et les services de proximité ainsi que ceux de la Communauté de Communes du Val Briard, avant de se réunir autour d'un pot de l'amitié. Nous étions nombreux !

Travaux et réalisations

Illuminations de notre village

A l'occasion des Fêtes de fin d'année, notre village a été décoré et illuminé.

Nous remercions Grégory, notre agent technique, pour l'installation et la création des décorations pour la joie de tous.

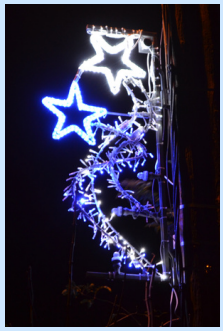

Rénovation du lavoir : une initiative citoyenne

Depuis de nombreuses années, l'état de notre lavoir se dégrade. Une initiative citoyenne s'est engagée afin de redonner le charme à notre lavoir !
Nous remercions Messieurs
Roger Michenon pour son initiative et Jean Lechêne pour son aide régulière.

Travaux de l'église

Le projet de rénovation intérieure et extérieure de notre église est lancée. La rénovation intérieure a débuté et avance à grand pas !

Projets à venir

Installation d'un nouveau point lumineux

Extension de l'éclairage public : installation de quatre candélabres rue du Calvaire.

Candidature de notre village au Label Village Fleuri.

Prochains évènements

17 Septembre : Fête de village

16 Octobre : Trail du Plessis

17 décembre : Noël des Enfants, Repas des Ainés, Féerie de Noël

VAL BRIARD
Ma Communauté de Communes

Janvier - Février 2022

Votre Communauté de Communes à vos côtés

Une Communauté de Services

PETITE ENFANCE : EXPOSITION HEXACOLORE

Conçue par l'artiste Julie Safirstein, l'exposition Hexacolore invite les enfants de 0 à 24 mois et leurs accompagnateurs dans une installation autour de la couleur.

Une «cabane» dont les murs présentent chacun une couleur accompagnée d'un papier peint électrostatique. Une histoire écrite et racontée sera le fil conducteur. Exposition organisée par les services Culture et Petite Enfance du Val Briard en partenariat avec le **Musée Beaubourg d'art contemporain.**

Ouverte au public sur réservation à 9h30 ou 10h30 les 29 janvier, 12 février, 16 février et 18 février 2022.

Accès gratuit sur réservation au 01 64 51 33 29 ou g.pillas@valbriard.eu sur présentation du pass vaccinal et les papiers requis selon les décrets en vigueur. *Maison des Services, 6 rue Lamartine 77540 Rozay-en-Brie*

SERVICE JEUNESSE - LES 11 - 17 ANS

Le programme du 1er semestre 2022 est paru! Animations et séjours prévus de janvier à juillet sont consultables dans la brochure en ligne sur le site internet www.valbriard.eu.

Informations - réservation : 01 81 20 04 08
auprès de Julie ou par mail : jeunesse@valbriard.eu

AMENAGEMENT DU PARC COMMUNAUTAIRE

Dans le parc communautaire de la Ferme Jean-Jacques Barbaux, deux sculptures en bois (sanglier et pic vert) sont venues rejoindre celles de la grenouille, ragondin et libellule en novembre 2021. Un parcours sensoriel sur les 5 sens sera également installé en début d'année 2022 pour proposer une véritable immersion aux promeneurs.

Parc en libre accès du lundi au dimanche, 2 rue des vieilles chapelles 77610 Les Chapelles Bourbon

PROMOTION DU TOURISME : GUIDE DU PETIT FÛTÉ

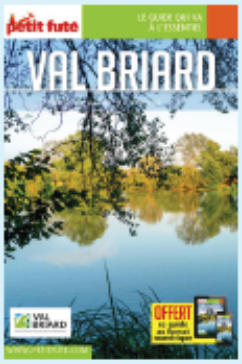

Pour tout savoir sur le Val Briard, sur tout et partout, rien de mieux que d'avoir son Petit futé dans la poche ! Une édition spécialement consacrée au territoire sort en février.
Au prix de 5 €, vous aurez toutes les adresses de restaurants, d'hébergements, de randonnées, les coups de cœur, les éléments naturels et du patrimoine local, les manifestations...

Disponible à l'achat auprès de notre service touristique au siège de la Communauté de Communes du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

LA COMMUNICATION

Afin d'améliorer la communication sur le territoire, le Val Briard développe sa présence sur les réseaux sociaux. **Une page a été ouverte sur Linkedin** pour vous informer toujours plus notamment sur les recrutements sans oublier facebook et instagram.

Pour compenser l'annulation des cérémonies des voeux pour raisons sanitaires, la Présidente du Val Briard a proposé aux Maires qui le souhaitaient de bénéficier d'une vidéo de présentation de leurs voeux pour leurs habitants.

Retrouvez ceux d'Isabelle Périgault, Présidente du Val Briard en scannant le QR Code au dos de ce document.

Retrouvez les actions des Services de la Communauté de Communes et leurs contacts sur notre site internet www.valbriard.eu

Une Communauté de Projets

PROCHAIN SPECTACLE CULTUREL : PLEIN FEU

Embarquez pour un moment de cabaret incroyable ! La troupe du Cabaret Extraordinaire vous invite à découvrir son nouveau spectacle Plein Feu.
Cette nouvelle création porte l'urgence du rire et du partage. Elle mêle féérie et magie, histoires loufoques et performances délirantes, cirque et musique. Sensations et émotions garanties.

La Presse en parle :
France BLEU «Une troupe merveilleusement féérique, furieusement drôle et joyeusement virevoltante. Des touche-à-tout de génie.»
LE CANARD ENCHAINE «Les artistes foncent dans l'absurde et le loufoque.»
LE FIGARO «Un regard décalé, une sensibilité exacerbée et un humour à fleur de peau.»
MEDIAPART «A un tel niveau, la dinguerie devient un art horloger»

Vendredi 18 & Samedi 19 Février à 20h30
Dimanche 20 Février à 16h30
Centre culturel M. Polnareff
84 avenue de Verdun à Fontenay-Trésigny

Tout public - Plein tarif 10 € - réduit 5 € sur réservation
Accès sur présentation du pass vaccinal à partir de 16 ans et du pass sanitaire de 12 à 15 ans. Pensez à vous munir de votre masque.

FESTI'VAL BRI'ART 2022 : 16 MARS - 18 AVRIL

Après deux années d'interruption dues à la pandémie, il est grand temps de nous retrouver pour fêter tous ensemble les 10 ans de notre cher Festi' Val Bri'Art du 16 mars au 18 avril 2022.
Une programmation artistique exceptionnelle à la hauteur de l'événement !

Sur 5 semaines, des spectacles tout public et scolaires, de renommée internationale pour certains, et des ateliers seront à vivre gratuitement en famille ou entre amis.
Retrouvons-nous dans le parc de la Clinique FSEF, 19 rue du Docteur Lardanchet 77610 Neufmoutiers-en-Brie.
Ouverture de la billetterie le 11 février !

Le programme du Festival sera distribué dans toutes les boites aux lettres du territoire du 7 au 11 février 2022.
Signalez-vous si vous ne l'avez pas reçu au 01 64 51 33 24.

SIGNATURE DU CRTE

Le 30 novembre 2021, la Présidente du Val Briard signait avec M. Beffre, Préfet de Seine-Marne le CRTE. Ce dispositif contractuel pluriannuel (2021-2026) accompagnera de concert les projets communaux et intercommunaux en matière d'investissement.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

ACTUS PETITE ENFANCE & RPE

Depuis le mois d'octobre, les ateliers «Bébé bouquine et découvre» ont repris en présentiel dans le respect des règles sanitaires.
Une très belle programmation itinérante en direction des tout-petits et de leurs accompagnateurs.
Rappelons que le Relais Petite Enfance est présent auprès de 211 assistantes maternelles.
Nouveauté parentalité : une permanence de médiation familiale animée par l'association Bulle Médiation se tient tous les mardis sur rdv de 9 h à 17h à la Maison des Services à Rozay-en-Brie.

Toutes les dates et lieux des ateliers du mois de Février sur www.valbriard.eu

WATTY à l' école

Un programme de sensibilisation scolaire aux enjeux environnementaux

Dans le cadre de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), la Communauté de Communes du Val Briard met l'accent sur les jeunes générations avec le déploiement de «Watty à l'école», programme de sensibilisation scolaire aux économies d'énergie et d'eau dans 14 écoles du territoire.

Durant l'année scolaire, 3 ateliers et de nombreux supports ludiques sont proposés dans **73 classes (1 715 élèves).** Depuis la fin du mois de novembre, les ateliers ont commencé dans certaines classes.
L'objectif : Rendre les élèves de 3 à 11 ans acteurs de la transition écologique à l'école comme à la maison.

Atelier Watty à l'école à Marles-en-Brie

Pour lire les voeux de la Présidente, scannez ce QR Code avec votre smartphone.

Scannez moi

Nos commerçants

Retrouvez vos commerçants sur notre commune :

LA FERME DU MOULIN

Tous les mercredis soirs, de 16h à 19h.
Rue de l'Eglise, près de la halle.

JL PIZZA

Tout les vendredis, à partir de 17h30,
Rue de la Caumonnerie, près de la D231.
06 47 62 09 78

MAGADUR PRIMEURS

Vente de fruits et de légumes

06 33 34 43 78

LE DISTRIB'PAIN

Rue de l'église, à côté de la mairie.
Approvisionnement 7J/7

Informations diverses

Horaires du secrétariat de mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

- **le Lundi de 14 h à 18 h.**
- **Le Mardi et Vendredi de 9 h à 12 h**
- **Le premier samedi de chaque mois de 9 h à 12 h.**

Permanence du secrétariat de mairie au mois d'août

Lundi 1er	14 h 00	à	18 h 00
Mardi 2	9 h 00	à	12 h 00
Jeudi 11	10 h 00	à	12 h 00
Jeudi 18	10 h 00	à	12 h 00

En cas d'urgence : 06.71.38.40.64

A partir du vendredi 26 août horaires habituels

La ligne 50 dessert notre commune !

Depuis le 3 janvier 2022, le bus de la ligne 50 Provins-Chessy dessert désormais l'arrêt "Mairie", à côté de l'école. Les jours de la semaine, 6 passages auront lieu par jour dans chaque sens. Le samedi, 4 passages auront lieu dans chaque sens.

Retrouvez tous les horaires sur notre site internet, ou sur l'application IDF Mobilités.

Transport à la Demande (TAD)

Le Proxibus est un service offert à toute personne habitant ou travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes du Val Briard. Il est également accessible aux scolaires et aux enfants mineurs de plus de 10 ans, sous réserve d'une autorisation parentale.

• Il fonctionne du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, toute l'année, hors jours fériés.

• Il dessert 166 points d'arrêts sur l'ensemble des communes du territoire

Le service est accessible, sans supplément, uniquement aux détenteurs de la carte d'abonné Proxibus et d'un titre de transport Transilien

https://valbriard.fr/transport-a-la-demande/

État civil

Naissances

Meryl Victoria NUNES née le 15.10.2021

Décès

Georgette Thérèse LEGROS veuve LERMIGNY

Mariage

Paulo MAGALHAES et Stéphanie BLOCKS, le 29/01/2022

Vos démarches administratives

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Selon les nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité, les demandes se font à présent sous forme numérique.

Vous pouvez remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des titres sécurisés), mais il faut quand même se rendre dans une mairie afin de procéder à la prise des empreintes digitales.

La mairie du Plessis-Feu-Aussoux ne dispose pas d'une borne biométrique, vous pouvez vous dirigez vers les communes suivantes : Avon, Bray-sur-Seine, Brie-Comte-Robert, Bussy-Saint-Georges, Chelles, Claye-Souilly, Combs-la-Ville, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Dammarie-les-Lys, Dammartin-en-Goele, Fontainebleau, La Ferté-Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre, Lagny-sur-Marne, Lizy-sur-Ourcq, Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Nangis, Nanteuil-les-Meaux, Nemours, Noisiel, Pontault-Combault, Provins, Roissy-en-Brie, Rozay-en-Brie, Savigny-le-Temple, Serris, Torcy et Villeparisis

DEMANDE D'URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer par voie électronique vos demandes d'autorisation d'urbanisme à l'adresse suivante : *mairie.pfa@orange.fr*
Un message accusant réception de votre demande vous sera envoyé et fera foi de départ du délai d'instruction. Vous pouvez faire votre demande par la boîte aux lettres ou directement auprès du secrétariat de la Mairie aux horaires d'ouverture.

PASSEPORT BIOMETRIQUE

La mairie du Plessis-Feu-Aussoux ne dispose pas d'une borne biométrique.

Les demandes de passeport sont à faire à la mairie de Rozay-en Brie.

Service ouvert uniquement sur rendez-vous :
- Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- Samedi de 09h00 à 11h00

DEMANDE DE CERTIFICAT DE MARIAGE

Les certificats d'acte de mariage peuvent être retirés sur place ou par voie postale au service état civil de la mairie. Pour une demande par courrier, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Pièces à fournir : photocopie du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

DOSSIER DE MARIAGE

Si vous envisagez de vous marier au Plessis-Feu-Aussoux, votre dossier est à retirer à la mairie.

Pièces à fournir :
- Vos extraits d'acte de naissance de moins de trois mois à la date du mariage,
- Une attestation sur l'honneur de domicile,
- Vos pièces d'identité en cours de validité,
- Un certificat de contrat de mariage émanant du notaire (si contrat),
- La liste des témoins de mariage et une photocopie de leur pièce d'identité (les témoins doivent obligatoirement être majeurs).

DEMANDE D'ACTE DE NAISSANCE

Pour obtenir une copie ou un extrait d'acte d'état civil, une demande doit être faite sur place ou par écrit au secrétariat de la mairie en indiquant les noms et prénoms usuels de vos parents.N'oubliez pas de préciser la date de naissance.
Pour une demande par courrier, n'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse.

Pièce à fournir : pièce d'identité.

DEMANDE D'ACTE DE DECES

Toute personne, même si elle n'a aucun lien de parenté avec le défunt, peut demander un acte de décès.

La demande peut être faite sur place ou par correspondance, auprès de la mairie du lieu où a été dressé l'acte ou du dernier domicile du défunt.

Par correspondance, indiquer les nom et prénom du défunt, ainsi que la date du décès et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

DECLARATION DE DECES

Pour faire votre déclaration, adressez-vous au service d'état civil de la mairie.
Vous pouvez faire cette déclaration si vous êtes :
un parent, une personne possédant les renseignements les plus exacts et les plus complets sur l'état civil du défunt ou un mandataire habilité à cet effet.
La déclaration doit être effectuée dans les 24 heures suivant le décès.

Pièces à produire : le livret de famille ou l'acte de naissance du défunt.

DECLARATION DE NAISSANCE

La déclaration de naissance s'effectue à la mairie du lieu de naissance. Elle doit obligatoirement intervenir dans les trois jours suivant la naissance d'un enfant (le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai). Si le dernier jour est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Qui peut déclarer une naissance ?

- le père de l'enfant
- à défaut, les médecins, les sages-femmes ou les personnes qui ont assisté à l'accouchement.

Pièces à fournir :

- le certificat médical d'accouchement
- le livret de famille ou les actes de naissance du père et de la mère ou le livret de famille ou les pièces d'identité de chacun des parents
- le formulaire de déclaration conjointe de choix de nom
- l'acte de reconnaissance prénatale

Retrouvez toute l'actualité de votre village en ligne :

www.le-plessis-feu-aussoux.fr

En téléchargeant l'application gratuite CityAll

Commune Plessis-Feu-Aussoux